



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 22 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mercredi 22 avril à 9h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	08	
Nombre de membres représentés	04	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.
Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun

Membres nommés :

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
M. Gilles BRUN, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont
Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
M. Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Agnès ASTEGIANI

**DELIBERATION N°3
COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DES AVENANTS PRIS AU TITRE DE L'ARTICLE R123-21
DU CASF**

PREAMBULE – Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Vous avez décidé, en application de l'article R123-21 du CASF et par délibération n° 5 du Conseil d'administration du 13 avril 2026, de déléguer certains pouvoirs au Président du CCAS, qui me délègue à son tour ces pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement.

Il doit vous être rendu compte à chaque conseil d'administration des décisions prises et des marchés ou avenants conclus dans ce cadre.

Vous trouverez donc ci-après la liste des aides accordées après consultation de la commission permanente sur la période allant du 7 novembre 2025 au 12 mars 2026.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES ACCORDEES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 7 novembre 2025 au 12 mars 2026

N° Foyer	Nature de l'aide	Mnt accordé	Objet de l'aide	Retraité
8826	bourse au permis	100	permis de conduire	
8829	bourse au permis	100	permis de conduire	
8541	bourse au permis	100	permis de conduire	
8829	bourse au permis	100	permis de conduire	
8831	bourse au permis	100	permis de conduire	
8830	bourse au permis	400	permis de conduire	
8827	bourse au permis	400	permis de conduire	
7678	aide financière	153	charges locatives	
8800	aide financière	250	facture d'énergie	
8817	aide financière	273	loyer	
3406	tickets service	70	besoins alimentaires	oui
5283	aide financière	200	besoins alimentaires	
6951	aide financière	600	loyer	oui
3637	aide financière	150	loyer	
8478	aide financière	300	loyer	

8478	aide financière	108	facture d'énergie	
8810	aide financière	180	besoins alimentaires	
7792	aide financière	300	loyer	
3540	aide financière	300	facture d'énergie	
4483	tickets service	98	besoins alimentaires	
8 359	aide financière	480	frais d'aide à domicile	oui
4 415	aide financière	300	besoins alimentaires	
7 463	aide financière	200	facture d'énergie	oui
8 666	aide financière	600	frais d'obsèques	
7 934	tickets service	70	besoins alimentaires	
8 843	aide financière	289	loyer	
3 415	aide financière	200	loyer	
8 718	aide financière	190	voyage scolaire	
8 657	aide financière	450	facture d'énergie	
7934	aide financière	250	loyer	
6802	aide financière	100	besoins quotidiens	
8547	aide financière	581,24	loyer	
8788	aide financière	300	loyer	
8788	aide financière	138,81	factures périscolaires	
8604	bourse au permis	400	permis de conduire	
6817	aide financière	200	besoins quotidiens	oui
8808	aide financière	100	besoins quotidiens	

Total : 9131.05€

Principaux textes réglementaires	- article R123-21 du CASF
	- délibération n°5 du conseil d'administration du CCAS en date du 13 avril 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article unique : prend acte des décisions et des avenants pris par le Président ou la Vice-présidente du CCAS dans le cadre des dispositions de l'article R 123-21 du CASF et en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par la délibération n° 5 du conseil d'administration du 13 avril 2026.

M. Francis SELLAM
Président du CCAS




Mme Agnès ASTEGIANI
Secrétaire de séance




Je soussignée, Liliane REUSCHLEIN, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
 Publiée sous format électronique le 24 AVR. 2026
 télétransmis au contrôle de légalité le : 24 AVR. 2026

Fait à Joinville-le-Pont le 24 AVR. 2026

